



nom de famille des enfants de parents mariés puis divorcés

Par **candy38**, le **18/05/2009** à **03:50**

Bonjour,

lorsque nous étions mariés, nous avons eu 2 enfants, dont le dernier est né en 2005.

Ils portent tous les deux le nom de famille de leur père.

Or, nous sommes en pleine procédure de divorce, et je souhaite désormais que nos enfants puissent accoler mon nom de famille, de "jeune fille", à leur nom de naissance.

Mais le père n'est pas d'accord, et la nouvelle loi ne semble pas prévoir le cas du choix du nom quand les parents étaient mariés et qu'ils divorcent, et que l'un veut accoler son nom à celui donné à la naissance par l'autre parent.

Quelqu'un aurait-il des conseils sur ce sujet.

Merci d'avance pour mes enfants qui comprennent bien que, comme ils sont nés d'un père ET d'une mère, il serait logique qu'ils puissent porter leurs 2 noms de famille.